



Madame Christel Heydemann
Directrice Générale d'Orange
111, Quai Président Roosevelt
92130 Issy les Moulineaux

Paris, le 24 novembre 2025

Objet : préavis de grève pour la journée du 2 décembre 2025

Madame la directrice Générale,

SUD PTT dépose un préavis de grève **pour la journée du 2 décembre 2025 (de 00h00 à 24h)** et couvrant l'ensemble des personnels fonctionnaires et contractuels d'ORANGE, quel que soit leur régime de travail, ainsi que tous les personnels susceptibles de les remplacer dépendant de votre direction. Pour les services de nuit, ce préavis débutera la veille du 1er jour à 17h00 et se terminera le lendemain du dernier jour à 7h00.

Les conditions de travail continuent de se dégrader à Orange et augmentent les risques pour la santé physique et mentale des travailleuses et travailleurs. Elles sont dénoncées par les représentants du personnel, les médecins du travail et les experts réalisant l'enquête triennale du CNPS.

Au-delà de ce contexte particulier, le gouvernement prévoit de nouvelles mesures définitivement antisociales aggravant la situation. SUD PTT continue de réclamer l'abrogation de la réforme des retraites et dénonce les nouvelles velléités de toujours plus déconstruire les droits de ceux ou celles qui louent leur force de travail, sans compter leur refus de faire contribuer d'avantage les milliardaires et les actionnaires. Tout cela caractérise les dernières attaques en règle contre le monde du travail et contre les services publics, en faisant payer la crise aux travailleuses et travailleurs.

Ce préavis de grève est notamment motivé par les **revendications** suivantes à Orange :

- SUD PTT exige un moratoire sur REGAIN et les autres réorganisations comme sur le développement de l'IAG qui auront des conséquences sur nos emplois, les fermetures de sites et les mobilités forcées,
- Une embauche en CDI pour un départ à Orange, la ré internalisation des activités sous-traitées avec l'embauche des salarié-es qui le souhaitent, afin de répartir la charge de travail,
- Des augmentations de salaires dignes de ce nom (500 EUROS bruts par mois pour toutes et tous)
- L'interdiction de tout licenciement,
- La réduction et le partage du temps de travail, sans perte de salaire,
- L'arrêt des mesures de pression sur les militant.es syndicaux.

Soyez assurée, Madame la Directrice Générale, de notre parfaite considération.

Pour la Fédération SUD PTT

Valérie GALLAIS
Secrétaire fédérale

sudptt@sudptt.fr

@sudptt.orange



@Sudptt_Orange

www.sudptt.org

Fédération des activités postales et de télécommunications

25-27 rue des Envierges 75020 Paris- 01 44 62 12 00